



Ajournement demande de naturalisation

Par **sieurblabla**, le **28/01/2013 à 19:06**

Bonjour,rrnJe vous écris pour vous demander conseil suite à l'ajournement de ma demande de naturalisation. Cette décision a été faite sous le motif de paiement tardif de taxes habitation.rnrnJ'ai déjà fait un recours hiérarchique pour expliquer que pendant la période où je n'ai pas payé les taxes j'étais un étudiant aux ressources limitées. J'ai payé les taxes dès que j'ai trouvé un travail à la suite de mes études. Et je me suis engagé à ne pas reproduire cette situation.rnrnJ'ai reçu une seconde lettre qui maintient la décision d'ajournement.rnrnLà je ne sais pas quoi faire. Y a t il une possibilité d'un autre recours? rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **28/01/2013 à 19:55**

bjr,rncomme les faits reprochés sont avérés et qu'il s'agit d'un ajournement, il faut attendre 2 ans (je crois) pour faire une nouvelle demande.rncdt